

Jacques COTTINI 1791-1862

Fils de Jacques Cottini, « fumiste », c'est-à-dire fabricant de poêles et d'appareils de chauffage, et de Marthe Marie Mozanina, il naît en 1791 à Craveggia dans une vallée du Piémont italien (Val Vigizzo)¹. Il épouse en 1812, à Buttogno, village situé à quelques kilomètres de Craveggia, Dominique Marie Ciolina, la fille d'un maître d'école. Il demeure à Valenton, chemin de la Gaillarde (actuelle rue Pierre Séward). On ne lui connaît pas de profession, il est propriétaire et rentier et fait partie, dès 1840, des plus forts contribuables. En 1846, il est nommé conseiller municipal puis, le 16 août 1848, sous la Seconde République, il est élu adjoint au maire, par sept voix sur douze. Au début du Second Empire, il est nommé maire, par arrêté préfectoral, le 2 août 1853, puis de nouveau, le 16 juin 1855. C'est aussi par un arrêté du préfet daté du 30 décembre 1858 qu'il doit démissionner. Il meurt à Valenton le 27 mai 1862 à l'âge de 71 ans.

Conseiller municipal
de 1846 à 1848
Adjoint au Maire de
1848 à 1853

Maire

de

1853 à 1858

Acte de décès de Jacques Marie COTTINI

Du vingt-sept mai mil huit cent soixante-deux, huit heures du soir, acte de décès de COTTINI Jacques Marie, âgé de soixante et onze ans, né à Craveggia (Piémont) rentier, décédé aujourd'hui en sa demeure à Valenton à sept heures du soir, fils légitime de Jacques Cottini et de Marthe Marie Mozanina son épouse, tous deux décédés, et époux de Dominique Marie Ciolina. Les témoins ont été Messieurs Moreau Edmé âgé de soixante-dix-neuf ans, marchand de vin, limonadier et Boireau Hippolyte âgé de quarante-quatre ans, instituteur, tous deux demeurant à Valenton et voisins du décédé, lesquels ont signé avec nous Maire après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné.

¹ Craveggia, bien que modeste, mais située non loin de la frontière française, fut, dès le XVIII^e siècle, une commune de départ d'une immigration italienne importante en direction de Paris et de sa région. Elle fournissait environ un Italien sur douze vivants à Paris à la fin du XVIII^e siècle. Deux professions complémentaires résument la présence de plus de deux tiers de ces Italiens : « fumistes » et « poêliers ». Antonio Eiras Roel, Domingo L. González Lopo, *Mobilité et migrations internes de l'Europe latine, Actas del Coloquio Europeo Santiago de Compostela, 9-11 de noviembre de 2000*, Univ Santiago de Compostela, Jan 1, 2002, p. 148-150.

A partir de 1853, ont siégé de manière continue au sein du conseil municipal présidé par M. Cottini : Messieurs Jean-Baptiste Dardel (propriétaire), Etienne Defforge (cultivateur), Jacques Marchais (propriétaire), Jean Allain (menuisier), Spire Damville (cultivateur), Charles Dautier (cultivateur), Marie Gabriel Berne (épicier), Germain Degrois (cultivateur), l'adjoint Edouard Ferrière (cultivateur), Edmé Moreau (marchand de vins) auxquels se sont ajoutés Messieurs Urbain Toussaint (marchand mercier), François Duchesne (journalier), Pierre Ambroise Charpentier (propriétaire), Pierre Germain Guérin (couvreur), Tricard (journalier).

Voici quelques arrêtés pris par M. Cottini et quelques délibérations votées par le conseil municipal entre 1853 et 1858 :

- **Concernant l'hommage à la famille impériale :**
 - **23 mars 1856 :** « Le Maire, l'adjoint et le conseil municipal de la commune de Valenton s'empresment de vous exposer tout le bonheur et l'espérance qu'ils attachent à la naissance et à la conservation de l'auguste héritier de la couronne.
Ils ont adressé au ciel protecteur de la France des actions de grâce pour un bienfait aussi signalé et un te deum a été chanté immédiatement après l'office divin avec toute la solennité possible »
- **Concernant l'aide sociale :**
 - **11 novembre 1855 :** Souscription en faveur des ouvriers indigents. s'élevant à la somme de 126 francs, et dont le montant est entre les mains de Monsieur le Maire ; le conseil demande que cette somme soit versée dans la caisse du receveur municipal et employée en cartes de différence et en bons de pain pour les ouvriers nécessiteux.
 - **15 juin 1856 :** Secours aux inondés, 150 francs en leur faveur.
- **Concernant une réhabilitation :**
 - **1er juillet 1855 :** Réhabilitation du Sieur Montagne.
Vu la demande formée par le Sieur Montagne Henri Charles Marie, forçat libéré du premier janvier 1848, tendant à obtenir sa réhabilitation.
Considérant que depuis sa mise en liberté, le Sieur Montagne habite la commune de Valenton, que jamais il n'est parvenu aucune plainte contre lui, mais qu'au contraire on a qu'à se louer de sa bonne conduite, comme époux, bon père de famille, et habitant de ladite commune.
Considérant que le dit Sieur Montagne a satisfait dans tout son contenu à l'article 620 du code d'instruction criminelle, que la faute qu'il a commis est plutôt due à sa trop grande jeunesse, qu'au vue de son éducation, demande qu'il soit réhabilité et prie les autorités supérieures et judiciaires de lui accorder sa demande en réhabilitation dont en conscience, il le croit parfaitement digne.

EN FRANCE de 1853 à 1858

1853-1858 : l'empire héréditaire a été rétabli à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1852. Jusqu'en 1859, Napoléon III impose un régime autoritaire.

19 février 1858 : Adoption d'une loi de sûreté générale.

Napoléon III, victime d'un attentat par l'Italien Felice Orsini, entend grâce à cette loi interner ou expulser toute personne ayant déjà subi des condamnations politiques. A partir du 24, des "suspects" sont arrêtés dans toute la France, plus d'une centaine d'entre eux est déportée en Algérie, sans jugement.



NAPOLÉON III, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

5

LE VIEUX SOLDAT.

« Ah ! dit-il, soldat, dit-il, l'en souvenir-
Un vieux soldat, à travers la mitraille,
 à voir suivi nos drapeaux triomphants
 Et pour la France, en vastes champs de bataille
 D'un cœur joyeux avait versé son sang.
 Quand sous les coups de l'Europe acharnée,
 Brisé au cœur, l'aigle enfin succomba,
 Le vieux soldat, à sa femme éplorée,
 Murmura : « Espérez, Dieu nous le rendra. »

Propriété de l'Éditeur. (Déposé.)

Et cependant les ans se succédèrent;
 Autour de lui sa famille grandit,
 Et sur son front les rides s'accrochèrent;
 Sous le travail son bras s'appesantit.
 Mais, quand le soir la vaste cheminée
 Réchauffait le père et les enfants,
 Il redisait l'illustre destinée,
 Et l'Empereur, et les combats géants.
 Il redisait les hautes Pyramides,
 Le Nil fécond et les sables mouvants;

Venise, Rome, et les palais splendides,
 Et le vieux Rhin, et les bords écumeux;
 Vienne, Berlin, et le canon qui gronde,
 Et le Kremlin, et le triste retour.
 Et les efforts qui secouaient le monde,
 Quand l'Empereur lutait au dernier jour.
 Et les enfants, de ces récits sublimes
 Émerveillés, gardant le souvenir,
 Les répétaient en leurs discours intimes,
 Quand aux travaux succédait le loisir.

Mais tout à coup, au loin dans la campagne,
 Un cri s'éleva, un seul cri de bonheur,
 Qu'à répéter s'éleva de la montagne:
 Salut! salut! salut à l'Empereur!
 Le vieux soldat, à ce cri se réveille;
 Son œil tremblant cherche son Empereur.
 « Enfants, quel non à frappé mes oreilles?
 Vite! vite! vite! vite! vite! vite!
 Ah! mes enfants, songez-vous votre père,
 Qu'il vole encore celui qu'il a perdu! »

Il le pleurait en sa douleur amère,
 Voilà que Dieu pourtant nous l'a rendu.
 Ils sortent tous. Au seuil de l'humble asile,
 Un char s'arrête au bruit de mille voix,
 Et l'Empereur, le front calme et tranquille,
 Au sein du brave a suspendu la croix.
 Le vieux soldat, à cet honneur suprême,
 Verse une larme, et dit d'un ton ému:
 « C'est toi qui m'as rendu, mais pourtant c'est toi-même,
 Dieu nous l'a pris, et Dieu nous l'a rendu. »

Fabrique de PELLERIN, Imprimeur-Libraire, à EPINAL.

P35030

Napoléon III, Empereur des Français, estampe. Format : gravure sur bois, 36 x 29,2 cm. Collection de Vinck. Source : Bibliothèque nationale de France.